

Que sont les BMR et BHRé ?

BMR : Bactéries Multi Résistantes

◆ Bactéries résistantes à plusieurs familles d'antibiotiques dont la famille principalement utilisée en thérapeutique

Exemples : SARM (*Staphylococcus aureus* résistant à la méticilline), ABRI (*Acinetobacter baumannii* résistant à l'imipénème), Entérobactéries BLSE (sécrétrices de bêtalactamase à spectre étendu)

BHRé : Bactéries Hautement Résistantes émergentes

◆ Bactéries commensales du tube digestif présentant de nombreux mécanismes de résistance aux antibiotiques, transférables entre bactéries. Il reste peu d'antibiotiques efficaces.

⇒ ce sont les EPC (entérobactéries productrices de carbapénémase) et les ERG (entérocoques *faecium* résistants aux glycopeptides)

Exemples : *Escherichia coli* Oxa 48, *Enterococcus faecium* Van A

On distingue 2 statuts pour les patients :

◆ Colonisé = patient porteur de BMR/BHRé sans signe clinique = porteur sain, risque de transmission faible si respect des précautions standard. Attention : beaucoup de personnes porteuses ne sont pas identifiées.

◆ Infecté = patient porteur de BMR/BHRé avec signes cliniques évocateurs (fièvre, bactériémie,...). Le risque de transmission augmente.



Les précautions standard constituent le socle de la maîtrise de la diffusion des BMR/BHRé : leur respect assure la sécurité des soins.

Respect des précautions standard...

...SELON LES RECOMMANDATIONS DE LA SF2H DE JUIN 2017, « pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient et par tout professionnel »

L'ambulancier :

⇒ Porte une tenue professionnelle adaptée et dédiée à son activité (pantalons, haut à manches courtes avec un entretien quotidien à 60°C, blouson, chaussures fermées)

⇒ Ne porte pas de bijoux aux mains, ni vernis aux ongles et les cheveux courts ou attachés

HYGIÈNE DES MAINS

1er moyen de lutte contre la transmission de bactéries

⇒ Avant-bras dégagés

⇒ Désinfection par friction hydro alcoolique (= FHA) en 7 temps (30 secondes jusqu'à séchage complet)

⇒ Avant/après tout contact avec le patient et son environnement, avant un geste aseptique et après un risque d'exposition à un liquide biologique



Ne pas utiliser si les mains sont souillées, mouillées ou poudrées.

⇒ Protège sa tenue avec un tablier imperméable à usage unique (UU), à défaut une surblouse à UU, lors de tout risque de contact avec des liquides biologiques

⇒ Porte des gants lors de contact ou de risque de contact avec des liquides biologiques avec FHA avant/après l'utilisation de gants : 1 paire de gants = 1 soin

⇒ Gère l'entretien de son véhicule et de son matériel

Prise en soin du patient



En aucun cas, un patient porteur de BMR/BHRé ne doit se voir refuser un transport sanitaire, suite à son statut de porteur BMR/BHRé.

Le choix du transport sanitaire terrestre se décide au regard de la situation de santé du patient et est déterminé par la prescription médicale de transport (PMT).

Le simple fait d'être colonisé ou infecté par une BMR/BHRé ne constitue pas une indication de transport en ambulance.

Pré-requis à toute prise en soin par le professionnel de santé ambulancier :

- ◆ Soins de confort et d'hygiène adaptés
- ◆ Protection anatomique changée et poche à urines vidée
 - ◆ Plaies recouvertes par un pansement occlusif
 - ◆ S'enquérir du statut infectieux du patient et des précautions associées

Signalisation du statut porteur de BMR ou BHRé :

- ◆ Sur la fiche de liaison ou fiche bilan
- ◆ Lors de la demande de transport : PMT
- ◆ Verbalement par le patient lui-même ou par le soignant assurant la sortie si non précisé auparavant

L'ambulancier doit impérativement réaliser une FHA avant de prendre en charge le patient, mais également l'éduquer à la FHA avant de monter dans le véhicule : il fait faire et l'aide, si nécessaire, en lui appliquant le produit hydro-alcoolique.

Véhicules de transport et entretien

Pour une PMT en VSL ou un transport assis professionnalisé (taxi conventionné)

= TAP

♦ **VSL : transporte jusqu'à 3 patients en position assise**



Pour le patient porteur : utiliser une alèse à UU ou une housse décontaminable sur le siège

⇒ Évacuer les alèses dans une filière DAOM dans un sac fermé, désinfecter à l'aide d'un détergent-désinfectant sols/surfaces (dD) toutes les surfaces ayant été en contact avec le patient (housse, poignées de porte, tableau de bord, boucle de ceinture,...), avec port de gants pour les opérations d'entretien, suivi d'une FHA

Selon l'état clinique du patient, la PMT peut requérir une ambulance. Par exemple, un patient contagieux (méningite, tuberculose bacillifère) doit être véhiculé systématiquement en ambulance.



♦ **Ambulance : transporte un seul patient en position allongée**

Utiliser du linge à UU, lavable ou décontaminable après utilisation

⇒ Évacuer le linge à UU dans une filière DAOM dans un sac fermé, ou laver le linge à au moins 60°C. Désinfecter à l'aide d'un dD le brancard, les surfaces, la couverture bactériostatique en contact avec le patient, avec port de gants pour les opérations d'entretien, suivi d'une FHA

Sources :

Arrêté du 12 décembre 2017

Arrêté du 23 décembre 2006

Précautions standard –SF2H– Juin 2017

CPias Grand-Est

Centre d'appui pour la Prévention des Infections
Associées aux Soins du Grand-Est
Site internet : <http://cpias-grand-est.fr>

Site de Nancy (siège)

CHRU Nancy
Hôpitaux de Brabois
Rue du Morvan
54511 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY
Tél : 03 83 15 55 88 - Fax : 03 83 15 39 73
cpias.grand-est@chru-nancy.fr

Site de Strasbourg

CHU, Hôpital Civil
Bat 2 - 2ème étage
1 place de l'Hôpital - BP 426
67091 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 88 11 54 32
cpias.grand-est@chru-strasbourg.fr

Site de Reims

CHU - Hôpital Maison Blanche
45 rue Cognacq Jay
51092 REIMS
Tel : 03 26 78 94 91 - Fax : 03 26 78 35 60
cpias.grand-est@chu-reims.fr



En collaboration avec :

Institut Régional de Formation des Ambulanciers (IRFA)

1, rue Joseph CUGNOT CO 60034
54035 NANCY cedex
Tél : 03 83 18 48 95 - Fax : 03 83 18 48 94
irfa@chru-nancy.fr

Avec le soutien de :

ARS Grand Est (siège)

3, Boulevard Joffre - 54000 Nancy
Tél : 03 83 39 30 30 (standard régional)
ars-grandest-contact@ars.sante.fr



Le transport sanitaire du patient porteur de BMR/BHRe

